

RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

ADMISSION

- Sur dossier pour les élèves provenant d'un établissement français homologué.
- Sur dossier et test pour les élèves provenant d'un établissement non homologué.
(Se renseigner auprès de l'administration pour la date des tests).

1^{ère} ETAPE : La demande d'inscription

Dépôt des dossiers du **01 février 2025** au **31 mars 2025**.

Lieu : **bureau de la scolarité de l'établissement**

Pièces à joindre au dossier :

- la **fiche de demande d'inscription** à remplir au bureau de la scolarité de l'établissement
- la **copie du relevé de notes ou du livret scolaire** du 1^{er} trimestre de l'année en cours et la **copie des 3 bulletins de l'année scolaire 2023/2024** pour les élèves du collège et du lycée
- la **photocopie du livret de famille ou l'extrait de naissance**

2^{ème} ETAPE : Etude des dossiers

a. Pour les élèves provenant d'un établissement français homologué

A partir du 24 mars 2025 vous recevrez par mail les réponses à vos demandes et le cas échéant la démarche à suivre pour la suite de la procédure.

Les dossiers seront acceptés en fonction des places disponibles ou mis en liste d'attente.

b. Pour les élèves provenant d'un établissement non homologué

A partir du 7 avril 2025 vous recevrez par mail les réponses à vos demandes et le cas échéant la démarche à suivre pour la suite de la procédure y compris les tests d'entrée.

Les dossiers seront analysés en fonction des résultats des élèves et selon les places disponibles.

3^{ème} ETAPE : Une fois que le dossier est accepté

Vous vous rendez à l'établissement pour finaliser l'inscription. Vous remplirez la fiche d'inscription définitive, fournirez toutes les pièces justificatives et effectuerez le **règlement complet de l'inscription et l'avance sur scolarité**.

PIECES A FOURNIR

- Un extrait de naissance (original)
- Pour les élèves en classe d'examen, la copie d'une pièce d'identité valide (passeport ou CNI)
- 4 photos d'identité couleur récentes et du même tirage
- La copie du carnet de vaccination ou l'original du certificat de vaccination
- Un certificat de scolarité de l'école précédente. **A déposer au plus tard le 30 juin 2025**
- Un **exeat** de l'école précédente
- La copie du carnet de notes de l'école précédente **avec la décision de passage**

DOSSIER A REMPLIR

- Ces dossiers sont à télécharger sur le site internet www.ecolejulesverne-ci.net/ rubrique inscription, ou à retirer au sein de l'établissement à remplir et signer par les parents.
- Le règlement intérieur à signer par les parents, précédé de la mention « lu et approuvé ». **Les élèves du collège et lycée devront aussi signer le règlement intérieur.**

- La fiche médicale dûment remplie et signée par les parents.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté. Le règlement complet des frais d'inscription et d'avance sur scolarité doit se faire au plus tard 15 jours après l'acceptation du dossier.
Passé ce délai la demande sera annulée au profit d'une autre demande.

HORAIRES DE COURS

Niveau de classe	PRIMAIRE (TPS - CM2)	COLLEGE -LYCEE (6 ^{ème} - Tle)	
Jours de cours	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
Matin	7h45 - 11h15	7h45 - 12h00	7h45 - 12h00
Après-midi	13h15 - 15h45	13h30 - 16h30	Pas cours

UNIFORME

Les tissus, les polos, t-shirts, tenues de sport seront disponibles à partir du **20 Juin 2025**.
 Les modèles d'uniformes sont imposés, les visuels vous seront remis à l'achat des tissus. Tout élève ne s'y conformant pas ne sera pas accepté en classe.

FOURNITURES

La liste des fournitures scolaires vous sera transmise à compter du 10 juin 2025.
 Les manuels seront vendus par **MELKYA SERVICES** à compter de fin août 2025 dans l'établissement.
 Pour ceux qui souhaitent acheter des livres d'occasion veuillez vous renseigner auprès de MELKYA SERVICES au 07 77 66 59 48.

TARIFS INSCRIPTION - SCOLARITE

	NOUVEAUX ELEVES UNIQUEMENT		ECHEANCES DE REGLEMENT			
	INSCRIPTION (Payable une seule fois le jour de l'inscription) Non remboursable	TOTAL (Scolarité hors inscription)	1 ^{er} versement (Payable à l'inscription pour les nouveaux ou la réinscription pour les anciens)	2 ^{ème} versement (30 Sept.)	3 ^{ème} versement (30 Nov.)	4 ^{ème} versement (fin Mars)
TPS	150 000	1 250 000	450 000	350 000	300 000	150 000
PS - MS GS	150 000	1 690 000	490 000	490 000	490 000	220 000
CP - CM2	150 000	1 850 000	550 000	550 000	550 000	200 000
6 ^{ème} - 3 ^{ème}	190 000	2 690 000	750 000	750 000	750 000	440 000
2 ^{nde}	220 000	2 790 000	790 000	790 000	790 000	420 000
1 ^{ère} -Tle	220 000	2 990 000	850 000	850 000	850 000	440 000

CERTIFICATIONS ET EXAMENS (DNB - EAF - BAC)

Seront facturés en sus en fonction des tarifs en vigueur en début d'année
 Tous les élèves de 3^{ème} et terminale passeront les certifications CAMBRIDGE (Anglais).

REDUCTION FAMILLE de 10% sur la scolarité du 3^{ème} enfant inscrit et des suivants.

L'AVANCE SUR LA SCOLARITE n'est plus remboursable après le 15 juillet 2025.

LA REINSCRIPTION d'un élève pour l'année scolaire suivante est validée par le paiement de l'avance sur scolarité au plus tard le 15 Mai de l'année en cours.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES :

Droit d'adhésion : 10 000 F par famille payable une seule fois,

Cotisation annuelle : 10 000 F par famille. Renseignements www.apejvci 07 08 08 88 42

DEMI-PENSION (prestataire externe)

Tarif annuel : 460 000 F.CFA payable selon les modalités suivantes.

L'élève s'inscrit pour une année entière. Toute année commencée est due sauf en cas de force majeure.

Date de paiement	A l'inscription	5 Novembre	30 Janvier	30 mars
MONTANT	120 000	120 000	120 000	100 000

TRANSPORT

Tarif annuel selon le nombre de voyages

L'élève s'inscrit pour une année entière. Toute année commencée est due sauf en cas de force majeure.

Zones desservies : Cocody, Il plateaux, Angré, 7^{ème} et 8^{ème} tranche, Riviera, Palmeraie, Bingerville

Date de paiement	A l'inscription	5 novembre	30 janvier	30 mars	TOTAL AN
1 VOY/JOUR Matin ou soir	100 000	100 000	100 000	50 000	350 000
2 VOY/JOUR Matin et soir	140 000	140 000	140 000	130 000	550 000